

qu'aucuns fussent opulans et extraictz dud. lieu, ains ont esté par certaine vertu divine comme contrainctz saccaser ailleurs et y laisser leur contagion demeurans par ce moien les habitans d'icelle et circonvoisins exemps et préservés de ceste peste.

Par ung seul fléau de la justice divine a elle esté vexée et tormentée par les gouttes mal enraciné et si pernitieux qui l'est incurable par remède autre que de puissance divine.

Doncques es premiers troubles commençates estre affligés par ceste langueur, par laquelle lorsque la ville de Lyon fust occupée et substraicte de l'obéissance de sa Maïesté fust procuré que le Divin service cessasse en vre ville (chose non auparavant advenue en icelle) et que toute mémoire et représentation des mistères de la Redemption humaine fussent en l'Eglise de Dieu abolies pour introduire et exercer en leur place les inventions superstitieuses et hérétiques de la secte Calviniste, estans pour cest effaict envoye de Lyon un ministre sathanique préculseur de l'Antechrist pour estre assis (comme aboumination) dans le temple de Dieu et la annoncée (par parole de Dieu) leurs fantasies et opinions prisées.

Ainsi et par l'espace d'un mois ou environ fut votre dite ville vexée par ceste affliction doloireuse, usant de force et violance aux corps, mais ne pouvant (par la grace de Dieu) corrompre les espritz des habitans fermes et constans en la Religion sainte et en l'obéissance de leur Roy, à ceste cause le bon Dieu vous regardera de son œil pitoyable, vous délivrant pour un temps de ce tormant par le moien et secours de la noblesse Catholique de Foretz affectionnée au service de sa Maïesté, conduite par les seigneurs de Montrond et de Cuzieu. Mais quant à la rage